

clause attributive de competence

Par jeeecy, le 27/01/2004 à 17:06

coucou

voila je vais partir au ski et mon contrat de location d'appart prevoit une clause d'attribution de competence en cas de litige.

Me demandant si elle etait valable, j'ai fait une petite recherche et j'ai trouve [url:2or1irq0]http://lexinter.net/JPTXT/clause_attributive_de_competence_et_qualite_de_commercant.ht

en conclusion ces clauses ne sont valables qu'entre professionnels donc pour moi cette clause ne s'applique pas en vertu de l'article 48 du NCPC

Par Olivier, le 27/01/2004 à 17:11

exact. Les clauses attributives de compétence territoriale ne jouent qu'entre professionnels!

Par contre revois ton lien, il ne fonctionne pas levili: not found or type unknown

Par jeeecy, le 27/01/2004 à 18:33

voila le lien est corrige

Par **regisb**, le **28/01/2004** à **13:31**

Entre professionnel c'est exact. C'est du droit de la consommation. La juridiction compétente est celle du domicile de défendeur.